

# Conseil communautaire

## 12 juin 2019

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Bocage Bourbonnais s'est réuni le 12 juin de l'an deux mille dix-neuf, à Saint Plaisir.

**Membres en exercice :** 39

**Membres présents :** 20

**Membres votants :** 24

**Secrétaire de séance :** M. Robert BOUGEROLLE

**Date de convocation :** 04 juin 2019

**Acte rendu exécutoire le :** 14 juin 2019

**Date de publication :** le 14 juin 2019

**Etaient présents :** M. François ENOUX commune d'Agonges, M. Didier AUCLAIR, Mme Brigitte OLIVIER commune de Buxières-les-Mines, M. Jacques FERRANDON commune de Châtel de Neuvre, Mme Simone BILLON commune de Châtillon, Mme Maryse POTEAUX commune de Cressanges, M. Gérard VERNIS commune de Franchesse, M. Jean-Pierre BARATHON commune de Louroux-Bourbonnais, M. Jean-Pierre JEUDY commune de Le Montet, M. Yves PETIOT commune de Noyant d'Allier, M. Robert BOUGEROLLE commune de Rocles, Mme Sylvie EDELIN, M. Daniel GUEULLET commune de Saint-Menoux, M. Didier THÉVENOUX commune de Saint-Plaisir, M. Daniel BLANCHET commune de Saint-Sornin, M. Alain DÉTERNES, M. Jean-Marc DUMONT commune de Tronget, M. Serge THÉVENIN commune de Vieure, M. Thierry VOISIN, M. Pierre THOMAS commune d'Ygrande.

**Absents excusés :** M. Bernard DEBEAUVAIS commune d'Autry-Issards, M. Jean-Luc LEMAIRE, Mme Anne LECLERCQ, Mme Sylvie GIOLAT, M. Gérard TRESCH, M. Guy RAMBERT, M. Christophe GIRARD, Mme Joëlle BARLAND commune de Bourbon l'Archambault, M. Gilles DENIS commune de Buxières-les-Mines, Mme Marie-Françoise LACARIN commune de Cressanges, M. Jacques BERTHON commune de Deux-Chaises, M. David DELEGRANGE commune de Gipy, M. Yves SIMON commune de Meillard, M. Jean-Marie PAGLIAI commune de Meillers, M. Guy DAUCHAT commune de Noyant d'Allier, Mme Françoise GUILLEMINOT commune de Saint-Aubin-le-Monial, M. Olivier GUIOT commune de Saint-Hilaire, M. Jean-Guy CHERION commune de Saint-Menoux, M. Robert BALLY commune de Treban.

**Pouvoir de vote :** M. Jean-Luc LEMAIRE donne pouvoir de vote à M. Jean-Marc DUMONT, Mme Marie-Françoise LACARIN donne pouvoir de vote à Mme Maryse POTEAUX, M. Guy DAUCHAT donne pouvoir de vote à M. Yves PETIOT, M. Jean-Guy CHERION donne pouvoir de vote à Mme Sylvie EDELIN.

☪☪☪ ☪☪☪ ☪☪☪

Ordre du jour :

**Administration Générale :**

1. Contrat Ambition Région : engagement de l'action « aménagement équipement OT+BIT »,
2. Contrat Territoire Allier : engagement des actions « animation d'un territoire en santé » et « animation de la politique d'accueil »,

**Finances :**

3. Décisions modificatives budgétaires,

**Habitat :**

4. Demande de financement au titre d'Habiter Mieux,

**Santé :**

5. Avenant relatif au site Partenaires CPAM03,

**Territoire zéro chômeur de longue durée :**

6. Point sur la mission par la chargée d'étude,

**Questions diverses.**

M. le Président remercie les conseillers communautaires de leur présence. Mais regrette que les élus de l'opposition ne souhaitent plus siéger aux conseils communautaires et se demande ce qu'en penseront les électeurs de ces communes.

## 1) CONTRAT AMBITION REGION : ENGAGEMENT DE L'ACTION « AMENAGEMENT EQUIPEMENT OT+BIT »

M. le Président rappelle le projet d'aménagement d'un Bureau Information Touristique mobile. Un avis d'appel à la concurrence a été émis et seule l'entreprise « La Faix », représentée par M. Rémy Sénégas, Saint Plaisir, a été retenue.

Il était prévu que la livraison de ce lieu d'accueil mobile s'effectue fin semaine. L'aménagement intérieur s'effectuera après usage à la fin de l'été 2019 afin d'avoir une meilleure visibilité des besoins d'aménagement.

Délibération n° 73/19  
Déposée le 14/06/2019

### **Objet : POINT D'INFORMATION TOURISTIQUE MOBILE – ENGAGEMENT DE L'ACTION AU TITRE DU CONTRAT AMBITION REGION**

Vu la délibération du 13 février 2018 du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Bocage Bourbonnais adoptant le projet de programme du Contrat Ambition Région, ses actions et les montants de subventions sollicitées auprès du Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes,

Vu la délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes en date du 29 mars 2018 adoptant le projet de programme du Contrat Ambition Région, ses actions et les montants de subventions sollicitées par la Communauté de Communes,

M. le Président rappelle le projet de Point d'Information Touristique ou Lieu d'accueil mobile pour la Communauté de Communes. Il rappelle le choix d'orienter le projet vers la construction d'une structure mobile, tractée et non motorisée. Celle-ci permet d'accueillir les touristes sur Noyant d'Allier durant la période estivale. De surcroît, elle peut être installée tout au long de l'année sur les sites des événements majeurs du territoire (Jazz dans le Bocage, marchés de Noël, ...) afin de promouvoir ce dernier. Son usage permet ainsi de valoriser et promouvoir le territoire tout au long de l'année.

M. le Président rappelle que ce projet est inscrit au titre du Contrat Ambition Région et à ce titre bénéficie de subvention du Conseil régional Auvergne Rhône-Alpes.

Il convient d'engager cette action.

M. le Président présente le plan de financement estimatif de cette action :

DEPENSES HT		RECETTES	
Lieu d'accueil mobile	59 546 €	Conseil Régional AURA – 45 %	29 940,25 €
		Etat (DSIL) – 35 %	23 286,86 €
		Autofinancement – 20 %	13 306,80 €
Aménagement et équipement de l'OT	6 987,91 €		
<b>TOTAL</b>	<b>66 533,91 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>66 533,91 €</b>

Sur proposition de M. le Président et après avoir rappelé l'action, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- approuve le plan de financement pour le projet « Point d'Information Touristique/Lieu d'accueil mobile » inscrit dans le Contrat Ambition Région, comme présenté ci-dessus,
- décide d'engager ce projet,
- sollicite l'aide du Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes au titre du Contrat Ambition Région comme indiqué dans le plan de financement présenté ci-dessus,
- autorise le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'engagement de ce projet et à la demande de subvention.

**2) CONTRAT TERRITOIRE ALLIER : ENGAGEMENT DES ACTIONS « ANIMATION D'UN TERRITOIRE EN SANTE » ET « ANIMATION DE LA POLITIQUE D'ACCUEIL »**

M. le Président rappelle les actions inscrites au Contrat des Territoires Allier et propose d'engager ces deux actions.

Il informe les conseillers communautaires que le Contrat Local de Santé sera présenté et détaillé lors d'un prochain conseil.

Délibération n° 74/19 Déposée le 14/06/2019
--

<b>Objet : CONTRAT DE TERRITOIRE DÉPARTEMENT DE L'ALLIER : ENGAGEMENT DES ACTIONS « ANIMATION D'UN TERRITOIRE EN SANTE » ET « ANIMATION DE LA POLITIQUE D'ACCUEIL »</b>
---

Vu la délibération du 13 février 2018 du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Bocage Bourbonnais adoptant le projet de programme du Contrat de Territoire du Département de l'Allier 2017/2020, ses actions et les montants de subventions sollicitées auprès du Conseil Départemental de l'Allier,

Vu la délibération du Conseil Départemental de l'Allier en date du 28 mai 2018 adoptant le projet de programme du Contrat de Territoire 2017/2020, ses actions et les montants de subventions sollicitées par la Communauté de Communes

Vu les actions constituant les projets « Animation d'un territoire en santé » et « Animation de la politique d'accueil » inscrits dans le Contrat de Territoire du Département de l'Allier et leur plan de financement suivant :

**Plan de financement « Animation d'un territoire en santé »**

DEPENSES HT		RECETTES	
Animation d'un territoire en santé	90 000 €	Communauté de Communes (autofinancement) - 20 %	18 000 €
		Conseil Départemental Allier - 30 %	27 000 €
		Agence Régionale de Santé - 50 %	45 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>90 000 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>90 000 €</b>

### Plan de financement « Animation de la politique d'accueil »

DEPENSES HT		RECETTES	
Temps agent animation	76 000 €	Conseil Départemental Allier- 30 %	22 800 €
		Communauté de Communes (autofinancement) - 20 %	15 200 €
		GIP Massif Central - 50 %	38 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>76 000 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>76 000 €</b>

Sur proposition de M. le Président et après avoir rappelé les actions, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- approuve les plans de financement pour les projets « Animation d'un territoire en santé » et « Animation de la politique d'accueil » inscrits dans le Contrat de Territoire du Département de l'Allier, comme présentés ci-dessus,
- décide d'engager ces projets,
- sollicite les aides du Conseil Départemental de l'Allier au titre du Contrat de Territoire comme indiqué dans les plans de financement présentés ci-dessus,
- autorise le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'engagement de ces projets et aux demandes de subvention.

### 3) DECISIONS MODIFICATIVES BUDGETAIRES

Délibération n° 75/19  
Déposée le 14/06/2019

Objet : **DECISIONS MODIFICATIVES BUDGETAIRES**

Le Président indique qu'il convient de prendre des décisions modificatives budgétaires.

Sur proposition du Président et après avoir délibéré, le Conseil Communautaire approuve, à l'unanimité, les décisions modificatives budgétaires suivantes :

#### **Subvention Association Les Amis d'Emile Guillaumin :**

Budget Principal :

Dépenses de fonctionnement :

Compte n° 6574 : Subvention de fonctionnement aux autres organismes : + 200 €

Compte n° 020 : Dépenses imprévues : - 200 €

### 4) AVENANT RELATIF AU SITE PARTENAIRES CPAM03

M. le Président présente aux conseillers communautaires l'avenant à la convention, adoptée en conseil communautaire du 9 avril dernier, avec la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de l'Allier afin de lutter contre les exclusions, de garantir les droits à l'assurance maladie et l'accès aux soins des populations fragiles du territoire, et à cette fin d'établir une relation privilégiée entre les partenaires signataires, au bénéfice des personnes reçues par la Communauté de Communes.

Délibération n° 76/19  
Déposée le 14/06/2019

M. le Président rappelle la décision du conseil communautaire en date du 9 avril 2019 relative à l'adoption de la convention de partenariat avec la CPAM de l'Allier.

M. le Président indique que, à la demande de la CPAM de l'Allier, il convient d'adopter un avenant qui apporte des précisions sur la mise à disposition gratuite d'un site extranet hébergé en externe pour simplifier, notamment, le circuit de transmission entre la CPAM et la Communauté de Communes des dossiers de couverture et autre espace documentaire.

Après lecture du projet d'avenant relatif au site partenaires CPAM03, sur proposition du Président et après avoir délibéré, le Conseil Communautaire approuve, à l'unanimité, le projet d'avenant relatif au site partenaires CPAM03.

## 5) POINT SUR LA MISSION

Un point est fait sur l'avancée du projet Territoire Zéro Chômeur Longue Durée.

M. le Président fait mention de la réunion du 15 avril à laquelle étaient notamment conviés tous les élus locaux du territoire.

Lors de celle-ci a été acté un travail par sous-groupes de communes. Le projet ne comprendra pas nécessairement une seule Entreprise à But d'Emploi mais pourrait en comprendre plusieurs sur différents sites et lieux du territoire.

Pierre Thomas fait le rendu de la 1<sup>ère</sup> réunion du groupe 1 et précise l'objectif de création d'emplois qui passera par une entreprise distincte de la Communauté de Communes et qui devra trouver un modèle économique financier. Pour cela il sera nécessaire d'aller gagner de l'argent sur des secteurs non concurrentiels.

Des contacts sont pris avec plusieurs chefs d'entreprises afin de travailler les complémentarités. Des personnes privées d'emploi déjà identifiées ont commencé à travailler sur des pistes d'activité.

Brigitte Olivier demande des précisions concernant l'identification des personnes privées d'emploi. Il s'agit de personnes qui se sont manifestées pour s'impliquer dans le projet suite à des orientations par différentes associations ou encore les élus.

Jean-Marc Dumont fait ensuite un point d'avancement du groupe 2. Plusieurs pistes de réflexion sont à travailler :

- certaines entreprises ont besoin de services et d'une pépinière d'employés potentiels,
- livraison en local de petits volumes car c'est une aberration qu'à ce jour il existe une demande locale de produits locaux qui ne peut être satisfaite,
- réflexion à développer sur un projet alimentaire territorial à mener de manière concertée avec les acteurs de la filière (drive, agri-local, chambre d'agriculture...).

Le groupe 3 reste à lancer.

Sylvie Edelin fait la restitution de la 1<sup>ère</sup> réunion du groupe 4 en précisant la diversité des personnes présentes lors de celle-ci. Les participants ont montré beaucoup de curiosité concernant ce projet d'où la nécessité de continuer à informer.

François Enoux a complété en évoquant la présence d'un chef d'entreprise et de la secrétaire générale de la CAPEB qui souhaitent s'investir dans ce projet. Il a également rappelé que ce projet s'appuyait avant tout sur l'humain et que chaque personne privée d'emploi a des envies, des passions et a acquis des compétences.

Le Président rappelle l'importance au début de chaque réunion de repreciser le projet.

Le groupe 5 se réunira le 3 juillet de 18h à 20h avec garderie pour les enfants. Jean-Pierre

Jeudy intervient sur la nécessité d'organiser ces réunions car les gens ne connaissant pas les objectifs du projet. Si besoin en est, le Président et/ou les services pourront se rendre en Conseil Municipal pour évoquer le projet. Par ailleurs, une négociation est en cours pour diffuser un film en avant-première.

Serge Thévenin évoque l'intérêt du film de Marie Monique Robin tourné sur l'EBE de Mauléon pour comprendre ce qui pourrait être fait sur le territoire.

Le groupe 6 est encore à lancer.

#### 18 juin : Appel pour soutenir la 2<sup>ème</sup> loi d'expérimentation

14 h, à Rocles : conférence de presse puis délégation sur Moulins pour remise des signatures en Préfecture, au Conseil Départemental ainsi qu'aux parlementaires.

Des envois seront également faits au Conseil Régional et autres parlementaires départementaux.

## 6) QUESTIONS DIVERSES

### \* Ecole de Musique

M. le Président fait lecture du mail reçu de Mme la Directrice Générale des Services de la Mairie de Bourbon l'Archambault à Mme Decerle, DGS de la Communauté de Communes.

M. le Président rappelle la sollicitation de la Mairie de Bourbon l'Archambault en février pour la prise de compétence et la proposition de travail sur cette thématique après le budget. Les services se sont rencontrés une première fois. Une deuxième réunion était programmée, l'envoi de ce mail de demande de mutualisation en lieu et place d'une prise de compétence l'a, de ce fait, annulée.

M. le Président rappelle que si mutualisation il doit y avoir, celle-ci ne peut être effective qu'avec les communes et Bourbon l'Archambault, la Communauté de Communes n'ayant pas la compétence en ce domaine.

### \* Piscine municipale de Bourbon l'Archambault

M. le Président donne lecture à l'assemblée du courrier reçu de la Mairie de Bourbon l'Archambault en juin 2018 et fait part des échanges avec Mme Leclercq et M. Davesne sur différentes thématiques dont l'école de musique, la prise de compétence sur le plan d'eau de Vieure en rappelant la menace de la commune de faire appel au tribunal administratif.

M. le Président précise la bonne volonté de la Communauté de Communes d'étudier toutes ces demandes, ce travail ne pouvant se faire que par étapes, les services ne pouvant pas tout absorber.

Yves Petiot intervient suite à l'envoi du courrier de la Mairie de Bourbon l'Archambault aux différentes municipalités du territoire. Dans celui-ci est demandée une subvention de participation aux frais de la piscine correspondant aux environs de 400 à 450 € par personne.

La Mairie de Noyant d'Allier souhaiterait avoir un récapitulatif du nombre de Noyantais ayant fréquenté la piscine de Bourbon sur les 3 dernières années.

Le Président précise également que deux élus de Bourbon l'Archambault, dont Mme la Maire, sont membres du bureau communautaire qui se réunit toutes les semaines. Il indique également que le sujet de la piscine n'a jamais été évoqué, hormis le courrier de juin 2018. Par ailleurs, la Communauté de Communes n'a jamais été informée de la fermeture de la piscine.

De même, à ce jour, et malgré les différentes sollicitations, la municipalité de Bourbon l'Archambault ne s'est pas positionnée sur le dispositif « J'apprends à nager » porté et financé par la Communauté de Communes et pouvant également être mis en place à la piscine municipale.

#### \* Classique en Bocage

M. le Président rappelle aux élus communautaires du lancement du festival « Classique en Bocage ». Le premier concert aura lieu dans l'église de Saint Aubin Le Monial, le 16 juin prochain à 17h. Ce concert de lancement est gratuit.

Un programme a été édité détaillant les 13 concerts programmés cette année.

#### \* Recherche – maturité coopérative

M. le Président informe les membres du conseil de la rencontre avec des chercheurs qui avaient souhaité nous rencontrer sur la proposition du Réseau Rural National pour mener un travail de recherche en itinérance sur la maturité coopérative des territoires.

#### \* SICTOM de Cérilly

La Communauté de Communes attend d'avoir l'avis des communes sur le passage à la taxe avant de proposer une délibération en Conseil Communautaire si besoin en est avant le 15 octobre.

M. le Président précise que, pour lui, cette évolution serait bénéfique pour la Communauté de Communes avec un meilleur taux de recouvrement mais également avec une diminution de la charge de travail pour les services.

Didier Auclair informe que Buxières les Mines a délibéré favorablement pour le passage en TEOM, d'autant plus qu'à terme la redevance risquerait d'augmenter vu la baisse démographique.

#### Journée découverte des métiers

M. le Président informe les élus communautaires de la tenue d'une journée portes-ouvertes dans 5 entreprises du territoire qui recrutent, le samedi 22 juin.

Des visites d'entreprises, échanges avec les salariés et dépôts de cv seront organisés chez Intégra (Saint Aubin Le Monial), Moria (Bourbon l'Archambault), Sicaba (Bourbon l'Archambault), Etablissement Thermal (Bourbon l'Archambault) et le Centre Hospitalier (Bourbon l'Archambault).

- Informations diverses

M. Didier Thévenoux, maire de Saint Plaisir interpelle les élus communautaires sur le devenir des trésoreries de Bourbon l'Archambault et de Le Montet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.